



Comptes bancaires fermés

Par **mm30**, le **27/08/2015** à **15:47**

Bonjour,

Je vous expose mon problème :

Mon père a été mis en LJ. A ce jour, elle est terminée. Toutes les créances ont été payées. Quelques semaines après, il est allé voir sa banque pour demander un état (il ne reçoit plus ses relevés depuis plusieurs années) de ses comptes bancaires et le remboursement de ses parts sociales (pour un gros montant). Les comptes sont au noms de mes parents. La conseillère lui annonce que ses comptes sont fermés et qu'elle n'a plus accès à son dossier lequel est archivé. Il n'a pas été informé ! fraîchement arrivée dans le service, elle est incapable de dire quand et par qui les comptes ont été fermés.

Est ce normal que la banque ferme les comptes sans avertir? quelle est normalement la procédure? Que devons nous faire ? A ce savoir que la banque doit un trop perçu sur remboursement de prêt! Merci par avance

Par **moisse**, le **27/08/2015** à **15:57**

Bonjour,

[citation]Mon père a été mis en LJ. A ce jour, elle est terminée. Toutes les créances ont été payées. [/citation]

Quel était la forme de l'entreprise et le statut de votre père. Il y a rarement liquidation judiciaire quand l'intéressé est en mesure d'apurer toutes les créances.

[citation] (il ne reçoit plus ses relevés depuis plusieurs années[/citation]

Cela paraît surprenant même en absence de mouvement.

Le désintérêt manifesté par votre père est lui aussi surprenant, pour ne pas dire gravement fautif.

Il faut savoir de quand datent les dernières opérations et la révélation d'un trop perçu.

En effet la prescription est relativement courte.